Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/3890

15.7.2026

Avis à l'attention d'une personne faisant l'objet des mesures restrictives prévues à l'annexe de la décision (PESC) 2023/2135 du Conseil et à l'annexe I du règlement (UE) 2023/2147 du Conseil concernant des mesures restrictives en raison d'activités compromettant la stabilité et la transition politique du Soudan

(C/2026/3890)

Les informations figurant ci-après sont portées à l'attention de M. Mirghani Idriss SULEIMAN (nº 1), qui figure à l'annexe de la décision (PESC) 2023/2135 du Conseil [1] et à l'annexe I du règlement (UE) 2023/2147 du Conseil [2] concernant des mesures restrictives en raison d'activités compromettant la stabilité et la transition politique du Soudan.

Dans le cadre du réexamen annuel des mesures restrictives, le Conseil envisage de maintenir les mesures restrictives à l'encontre de cette personne sur la base de motifs d'inscription modifiés et de renseignements complémentaires.

Cette personne est informée qu'elle peut adresser une demande au Conseil, **avant le 3 août 2026**, afin d'obtenir le projet des motifs d'inscription et/ou les renseignements complémentaires, à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
RELEX.1
Affaires globales et horizontales
Rue de la Loi 175
1048 Bruxelles
BELGIQUE
Courriel: sanctions@consilium.europa.eu

[1] JO L, 2023/2135, 11.10.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2023/2135/oj.
[2] JO L, 2023/2147, 11.10.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/2147/oj.